



INFORMATIONS COMMUNALES :

Mercredi 22 Janvier 2020

N°
04/20

ÉLECTIONS MUNICIPALES 2020 :

À SAVOIR POUR ÊTRE CANDIDAT

Dates importantes :

- Élections (de 8h00 à 18h00) : - 15 Mars 2020 – 1^{er} tour
- 22 Mars 2020 – 2^{ème} tour
- Dossier de candidature à établir pour :
 - le 1^{er} tour à partir du mardi 4 février au jeudi 27 février à 18h00 en Sous-Préfecture.
 - le 2^{ème} tour du lundi 16 mars au mardi 17 mars à 18h00 (si nouvelles inscriptions permises, conformément à la législation).

Procédure (incontournable) :

- Candidature :

Elle peut être :

- individuelle : la déclaration est faite par le candidat (Cerfa 14996*03 disponible sur le site www.interieur.gouv.fr, Rubrique Élections et en Mairie)

- groupée (par liste) : la déclaration est faite par un mandataire de la liste (le mandataire est désigné par les colistiers pour déposer les candidatures individuelles auprès des services préfectoraux) (Modèle sur le site www.interieur.gouv.fr)

Documents à fournir (dossier à déposer pour le 27 février dernier délai) :

- Attestation d'inscription sur les listes électorales de la Commune certifiée par le Maire
- Document de candidature

Toute la documentation administrative est à votre disposition :

- en Mairie aux horaires d'ouverture ou en prenant rendez-vous (arrêtés préfectoraux)
- affichés aux panneaux (sous le préau) (informations de la Préfecture)
- sur le site Internet : www.interieur.gouv.fr

Bulletins :

- Comme pour les précédentes élections, le matériel de duplication (photocopieuse) est mis à disposition des candidats (en conformité du respect du travail du secrétariat de Mairie) (disposition confirmée à l'unanimité en Conseil Municipal du 17/01/2020).
- Les frais occasionnés pour cette élection sont à la charge entière du candidat.